

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 18

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

OBJET

Plan quinquennal d'investissements : avenant n°2 à la convention partenariale de financement des études APD/Projet et des travaux relatifs au pôle d'échanges d'Avignon

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction des Transports et des Ports
10214**

PRESENTATION

Le projet de convention partenariale de financement des études et travaux relatifs au pôle d'échanges d'Avignon a été approuvé par la délibération n°180 du 28 janvier 2011 de notre Commission Permanente. La convention correspondante a été signée le 3 août 2011.

Le Conseil Général de Vaucluse assurait la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération, en accord avec la Ville d'Avignon propriétaire/maître d'ouvrage. Le coût du projet s'élevait à 2,317 M€ HT et se décomposait comme suit :

Région PACA (20%)	:	463 400 €
Conseil général de Vaucluse (25 %)		579 250 €
Conseil général du Gard (15 %)		347 550 €
Conseil général des Bouches du Rhône (15 %)		347 550 €
Ville d'Avignon (12,5 %)		289 625 €
CA du Grand Avignon (12,5 %)		289 625 €
Total		2 317 000 €

UN PREMIER AVENANT A LA CONVENTION

L'opération a, par la suite, bénéficié d'une subvention FEDER de 700 000 €. Par ailleurs, des études plus détaillées ont montré qu'un certain nombre de contraintes relatives à la sécurité et sûreté publiques et la sécurité incendie n'avaient pas été intégrées dans le programme initial. Les adaptations du projet ont réévalué le coût de l'opération à hauteur de 3, 017 M€, contre 2,317 M€ dans la convention initiale.

A la demande du Conseil Général de Vaucluse, et en accord avec l'ensemble des partenaires, un avenant 1 à la convention de financement du projet a permis l'utilisation des fonds FEDER (0,7M€) pour financer les surcoûts de l'opération, tout en maintenant identiques les participations financières de chacun des partenaires de la convention initiale de 2011. Cet avenant a été approuvé par notre délibération n°96 du 21 juin 2013.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION :

La Gare routière d'Avignon a été mise en service en juin 2014. Le bilan financier de l'opération porte le coût à 3 148 091,96 € HT, soit un dépassement de 4,35%. Conformément à l'article 11 de la convention initiale de financement, selon lequel « tout dépassement de coût doit donner lieu à l'établissement d'un avenant », la nouvelle répartition financière entre les partenaires est ainsi modifiée :

Région PACA (20%)	:	498 618,39 €
Conseil départemental de Vaucluse (25 %)		612 022,99 €
Conseil départemental du Gard (15 %)		367 213 ,79 €
Conseil départemental des Bouches du Rhône (15 %)		367 213 ,79 €
Ville d'Avignon (12,5 %)		306 011,50 €
CA du Grand Avignon (12,5 %)		306 011,50 €
Sous Total		2 448 091,96 €

FEDER
TOTAL

700 000,00 €
3 148 091,96 €

INCIDENCE FINANCIERE

La subvention du Département sera engagée sur l'AP n°2009-19019AB. Les crédits de paiement seront imputés sur l'article 204-821-204142 du budget départemental.

La dépense correspondante, soit 19 663,79 euros, sera imputée de la façon suivante :

N° programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° A.P.	Engagement AP
19019	1010017	PQI Transports hors CU MPM	204-821-204142	2009-19019AB	19 663,79

PROPOSITION

Sur proposition de M. le Délégué aux Transports et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- m'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale de financement des études APD/projet et des travaux relatifs au pôle d'échanges d'Avignon du 3 août 2011, dont le projet est annexé au rapport ;
- prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL